

Forêts, Faune et Parcs Québec * *



COUPE PARTIELLE (CP)

Consiste à récolter moins de 50 % de la surface terrière du peuplement. La surface terrière représente la somme de la superficie occupée par le diamètre des arbres considérés comme propices à la coupe à une hauteur d'environ 1,3 m au-dessus du niveau du sol.

La coupe partielle vise à la fois à récolter, à améliorer et à régénérer le peuplement ou la forêt. Elle favorise la régénération en permettant à la lumière d'accéder au sol pour les essences tolérantes ou semi-tolérantes à l'ombre telles que le bouleau jaune (merisier), l'érable à sucre et le thuya occidental (cèdre). Elle peut également permettre l'assainissement du peuplement quand il est affecté par une maladie. Il existe plusieurs types de coupes partielles : la coupe de jardinage (CJ), la coupe progressive irrégulière (CPI) et la coupe progressive régulière (CPR). Leur patron d'application peut être uniforme ou par bandes.







COUPE DE RÉGÉNÉRATION (CR)

Consiste à récolter plus de 50 % de la surface terrière du peuplement dans le but de régénérer la forêt. Il existe plusieurs types de coupes de régénération : la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), la coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et la coupe avec réserve de semenciers (CRS). Certaines coupes progressives irrégulières et régulières dites « finales » entrent également dans cette catégorie. Le patron d'application des coupes de régénération peut être uniforme, par bouquets ou par bandes. La prescription de ce type de coupe prévoit également la conservation de legs biologiques lorsqu'il y a lieu.

Un arbre de diamètre commercial possède un diamètre de 9,1 cm ou plus à 1,3 m au-dessus du niveau du sol.







ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)

Consiste à récolter une partie (de 25 % à 50 %) des arbres de diamètre commercial d'un peuplement forestier dans le but d'améliorer la croissance des arbres non récoltés grâce à un apport d'espace et de lumière.

Un arbre de diamètre commercial possède un diamètre de 9,1 cm ou plus à 1,3 m au-dessus du niveau du sol.







TRAVAUX CULTURAUX DE REMISE EN PRODUCTION (TCRP)

a. Préparation de terrain

Consiste à perturber le sol forestier pour créer un environnement favorable à la germination ou à la survie et la croissance des semis déjà présents. Ce traitement est réalisé après une coupe de régénération (CR) ou une coupe partielle (CP) lorsqu'il y a lieu.







b. Reboisement

Consiste à accélérer l'établissement d'un peuplement forestier en intervenant directement sur sa composition et son espacement. Il existe plusieurs types de traitements de reboisement tels la plantation, le regarni et l'enrichissement.

Plantation

Consiste à mettre en terre de jeunes plants d'arbres produits en pépinière, selon un espacement régulier, pour créer ou restaurer un peuplement forestier.

Note : La plantation est utilisée lorsque la régénération naturelle n'est pas suffisante pour assurer la repousse de la forêt ou pour changer la composition d'un peuplement forestier.

Regarni

Consiste à mettre en terre des plants dans les espaces sans régénération naturelle afin d'atteindre une densité d'arbres adéquate.

Enrichissement

Consiste à introduire, à réintroduire ou à augmenter la présence d'une essence d'arbre en raréfaction ou de plus grande valeur ou dans le but d'accroître la biodiversité.





TRAVAUX CULTURAUX DE PEUPLEMENTS RÉGÉNÉRÉS (TCPR)

· Travaux d'éducation de peuplement

Consiste à couper une partie des arbres âgés de deux à vingt ans pour diminuer la compétition entre les arbres et améliorer la croissance du peuplement forestier résiduel. Il existe plusieurs types de travaux d'éducation comme l'éclaircie précommerciale, le nettoiement et le dégagement.



· Élagage

Consiste à couper des branches vivantes, malades ou parasitées sur la partie inférieure du tronc d'un arbre afin d'augmenter la qualité du bois (exemple : réduire le nombre de nœuds).